

Les déchets **acceptés** en déchetterie :

 D3E - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	 Pneus déjantés	 Carton	 Papier	 Pots et bidons souillés vides	 DDS Déchets Diffus Spécifiques (antigel, nettoyeur, peinture...)
 Cartouches d'encre	 Piles, accumulateurs et batteries	 Huiles minérales et végétales	 Déchets verts	 Tout-venant (plastique, polystyrène...)	 Bois
 Capsules Nespresso	 Meubles	 Déchets de construction domestique (déblais, gravats...)	 Métaux, ferraille	 Verre	 Textile

Les déchets **refusés** en déchetterie :

- Les ordures ménagères,
- L'amiante et le fibrociment,
- Les balles et cartouches d'armes,
- Les extincteurs et bouteilles de gaz,
- Les pièces automobiles,
- Les cadavres d'animaux,
- Les déchets industriels et issus de l'agriculture.

**Vous n'êtes pas véhiculé ?**

L'agglo vous propose de bénéficier de la collecte des encombrants sur rendez-vous au 03 82 54 78 50. Une date vous sera communiquée en fonction du type de déchets à débarrasser (**ferraille, déchet d'équipement électrique et électronique, mobilier**) dans la limite d'une unité (=1m<sup>3</sup>) par rendez-vous.

**Un doute ? Une question ?**

Sur vos collectes ? Contacter le service Environnement au **03.82.54.78.50** ou par mail à **[environnement@agglo-thionville.fr](mailto:environnement@agglo-thionville.fr)**

Sur le tri ? Vos ambassadrices du tri se tiennent à votre disposition par mail à **[letri@agglo-thionville.fr](mailto:letri@agglo-thionville.fr)**

## DOMAINE DU PORT Basse-Ham

Pour faciliter votre emménagement sur la commune, le service Environnement vous donne quelques informations pratiques concernant la gestion des déchets sur votre lotissement.

### L'ORGANISATION DE VOTRE COLLECTE

Les déchets de votre lotissement sont collectés en apport volontaire à l'angle de la rue de la Garonne et de la rue du Canal.



Les emballages recyclables doivent être déposés **en vrac.**

Les ordures ménagères résiduelles doivent être jetées en sac de 50L **maximum.**

### ATTENTION :

**Les cartons et autres encombrants doivent être déposés à la déchetterie !** Pour rappel : tout dépôt sauvage de déchets aux abords de ces bornes est interdit et passible d'une **amende de 1 500€.**

## LES CONSIGNES DE TRI

DANS NOTRE AGGLO, C'EST  SIMPLE !

# TOUS

# LES EMBALLAGES

# SE TRIENT !

### A RECYCLER



Emballages et briques en carton



Tous les papiers



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal

### A RECYCLER



Pots et bocaux en verre



Bouteilles en verre

### + NOUVEAU



Tubes, barquettes, boîtes, pots, sacs, sachets, films...

### A JETER



Ordures ménagères (mouchoirs, essuie-tout, couches, lingettes, litières...)



Vaisselle en verre ou porcelaine



Objets

## LA CARTE PASS DÉCHET'



De format carte de crédit, ce pass nominatif comporte un code barre personnalisé.

Chaque foyer du territoire est invité à s'en doter gratuitement.

Le Pass Déchet' vous permettra d'accéder à l'une des quatre déchetteries du territoire en vous identifiant comme résident de l'une des 13 communes de la Communauté d'Agglomération.

Pour obtenir votre Pass Déchet', il conviendra de contacter le service Environnement :

- par téléphone au **03 82 52 32 33**
- ou en remplissant directement le formulaire sur le site internet de la CAPFT : [www.agglo-thionville.fr](http://www.agglo-thionville.fr), rubrique « **Gestion des déchets** ».

## LES DECHETTERIES

Les habitants du territoire peuvent se rendre dans les quatre déchetteries de l'agglomération sous présentation du Pass Déchet' dans la limite de dépôt d'un volume de deux mètres cubes par jours.



La plus proche de votre lieu de résidence est la déchetterie de Yutz, chemin de Grenelle. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

**Du lundi au samedi de 8h à 18h30.**

Fin des accès 10 minutes avant la fermeture.



### Bon à savoir !

Pensez à préparer votre visite ! (Cf. plan joint en annexe)